



REPUBLIQUE DU BENIN

MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DES TRANSPORTS, EN CHARGE DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

DIRECTION GENERALE DES EAUX-FORETS ET CHASSE

TEL. : (229) 21-33-06-62 FAX : 21-33-21-92/21-33-04-21 BP. 393 COTONOU (R. BENIN)

E-mail : «dgefmc_mcvdd@cadredevie.bj»

LE DIRECTEUR GENERAL

N° 1000 / DGEFC/DOGP/SRSAS/SA

Cotonou, le **10 OCT 2023**

COMMUNIQUÉ RADIODIFFUSÉ

(A diffuser 02 fois par jour du 12 au 27 octobre 2023 à Cotonou et à Parakou)

Le Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse, communique :

Il est organisé au titre de l'année 2023, un concours de recrutement de cent cinq (105) Fonctionnaires des Eaux, Forêts et Chasse dont :

- quatre-vingt-quinze (95) gardes forestiers ;
- cinq (05) contrôleurs ; et
- cinq (05) conservateurs.

1- CONDITIONS D'ACCÈS AU CONCOURS

Les candidats doivent remplir les conditions ci-après :

Peuvent faire acte de candidature à ce concours de recrutement, les personnes des deux sexes remplissant les conditions ci-après :

1.1- Pour le corps des gardes forestiers

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé(e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1998 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou Production Végétale (PV) ou autres titres reconnus équivalents ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

1.2- Pour le corps des contrôleurs

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;

- n'être frappé (e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1993 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

1.3- Pour le corps des conservateurs

- être de nationalité béninoise ;
- jouir de ses droits civiques et être de bonne moralité ;
- n'être frappé (e) d'aucune incapacité prévue par la loi ;
- être âgé (e) de 18 ans au moins et de 30 ans au plus au 31 décembre 2023 (être né (e) au plus tôt le 31 décembre 1993 et au plus tard le 31 décembre 2005) ;
- ne pas être agent de l'Etat ;
- être titulaire du diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou d'un Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent ;
- n'avoir jamais fait l'objet d'une poursuite judiciaire, d'une incarcération ni d'une condamnation même assortie de sursis.

Pour chacun des corps ci-dessus énumérés, la limite d'âge pour le recrutement par concours direct est prorogée de la durée légale du service militaire éventuellement accompli.

2- DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- un extrait d'acte de naissance légalisé ou toute autre pièce tenant lieu ;
- une copie légalisée du certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- une copie légalisée du diplôme du Brevet d'Études Agricoles Tropicales (BEAT) option Eaux, Forêts et Chasse (EFC) ou Production Végétale (PV) ou autres titres reconnus équivalents (pour les candidats au corps des gardes forestiers);
- une copie légalisée du Diplôme d'Études Agricoles Tropicales (DEAT) option foresterie ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des contrôleurs)
- une copie légalisée du Diplôme d'Ingénieur des Eaux, Forêts et Chasse ou du Diplôme d'Ingénieur des Travaux des Eaux, Forêts et Chasse ou autre diplôme reconnu équivalent (pour les candidats au corps des conservateurs) ;

- un certificat médical d'aptitude physique signé d'un médecin-militaire ou d'un médecin-chef de zone ;

Les récépissés de dépôt de diplôme de même que les certificats d'authenticité délivrés par la commission nationale d'étude des équivalences de diplômes ne tiennent pas lieu de diplôme ni d'équivalence.

- une photocopie légalisée de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité (les récépissés de dépôt de demande de la Carte Nationale d'Identité ne sont pas acceptés) ;
- une copie du certificat de position militaire pour les candidats militaires démobilisés.

Les dossiers de candidature sont déposés en ligne sur le site www.concours.dgefci du **12 au 27 octobre 2023 à 17 heures précises.**

Les droits d'inscription fixés à dix mille (10.000) francs CFA sont payés en ligne sur la plateforme.

3- MATIÈRE DE COMPOSITION

Le concours de recrutement sera organisé en deux phases à savoir :

- une phase sportive qui portera sur les épreuves suivantes :
 - a. vitesse (100 m pour les candidats du sexe masculin et 80 m pour les candidats du sexe féminin) ;
 - b. endurance (1000 m pour les candidats du sexe masculin et 800 m pour les candidats du sexe féminin), et
 - c. grimper (2 fois 5 m pour les candidats du sexe masculin et 1 fois 5 m pour les candidats du sexe féminin) ;
- une phase écrite qui portera sur les épreuves suivantes :
 - d. composition française coefficient 1 ;
 - e. foresterie coefficient 2.

4- CENTRE DE COMPOSITION

Les épreuves sportives se dérouleront dans les villes de **Parakou, Natitingou, Abomey, Lokossa, Porto-Novo et Abomey-Calavi.**

Les épreuves écrites se dérouleront dans les villes de **Parakou, Dassa-Zoumé et Cotonou.**



Conservateur-Major Principal Rémi HEFOUME
(Directeur Général des Eaux, Forêts et Chasse pi)